Conseil scolaire acadien provincial

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL

325e RÉUNION (RÉGULIÈRE)
LE 26 SEPTEMBRE 2026
CENTRE SCOLAIRE ÉTOILE DE L'ACADIE, SYDNEY

PRÉSENCES

MEMBRES ÉLUS :	Racette, Diane - présidente	Rive-Sud
	Hinton, Jessica - v-présidente	Truro
	Babin, Denise**	Argyle
	Burke-Saulnier, Andrea**	Clare
	Charland, Clermont**	Victoria-Cap Breton
	Clément-Fraser, Francine	Antigonish
	Comeau, Michel**	Clare
	deViller, Clyde	Argyle
	Haché, Philippe	Inverness
	Howlett, Katherine	Halifax
	Lavigne, Hélène	Annapolis
	Samson, Blair	Richmond
ABSENCE MOTIVÉE :	Arsenault, Jeff	Halifax
PERSONNEL :	Collette, Michel	directeur général
	d'Entremont, Renaud	trésorier
	Goud, Audrée-Maude	secrétaire corporative

**Participation virtuelle

Samedi 26 septembre 2026

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
   Vérification du quorum

   À 9 h la présidente ouvre la réunion régulière du Conseil et confirme qu'il y a quorum. Audrée-Maude Goud agit à titre de secrétaire d'assemblée.

   Mme Luciann MacDonald, directrice adjointe, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil au Centre scolaire Étoile de l'Acadie et dans sa région.

2. RECONNAISSANCE CULTURELLEMENT RESPECTUEUSE DU TERRITOIRE MI'KMAW

   La présidente procède à la lecture de la déclaration de reconnaissance culturellement respectueuse du territoire Mi'kmaw.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Francine Clément-Fraser, appuyée par Philippe Haché, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Katherine Howlett déclare un conflit d'intérêts aux points 8.4 et 8.5 à l'ordre du jour.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

5.1. Réunion 324 (régulière), siège social

Katherine Howlett, appuyée par Clyde deViller, propose d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière 324 du 20 juin 2026. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. RÉSOLUTIONS EN BLOC

6.1. SUIVI AUX RÉSOLUTIONS 324
6.2. RAPPORT AGE FNCSF
6.3. RAPPORT CA FNCSF
6.4. RAPPORT COMITÉ FINANCES *(ajout apporté au rapport)*
6.5. CORRESPONDANCE *(lettre du ministre - p.13, retirée du bloc, traité au point 9.2.3)*

Résolution 325-01

Philippe Haché, appuyé par Denise Babin, propose que le Conseil approuve les résolutions en bloc dans les formes présentées, y compris la réception de l'information fournie dans les rapports et les autres documents inscrits dans les résolutions en bloc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le directeur général indique que la rentrée scolaire 2026-2027 s'est bien déroulée au CSAP.

7.1. INSCRIPTIONS NON OFFICIELLES

Les membres reçoivent le tableau des inscriptions non officielles qui démontre une stabilisation de la population étudiante au CSAP. Le tableau des inscriptions officielles, en date du 30 septembre 2026, sera présenté au Conseil à sa réunion du 7 novembre 2026.

7.2. RAPPORT RENTRÉE SCOLAIRE – OPÉRATIONS

Les membres reçoivent le rapport du secteur des opérations. Le rapport mentionne, entre autres, l'ouverture de deux nouvelles écoles, dont la nouvelle École Mer et Monde sur la péninsule d'Halifax et la nouvelle École Baie Sainte-Marie à Saulnierville, ainsi que présente le bilan des grands projets en infrastructure (plus de 50 000 $), les dossiers du School Insurance Program (SIP), et le transport scolaire dans la province.

7.3. RAPPORT RENTRÉE SCOLAIRE – RESSOURCES HUMAINES

Le directeur général indique que le CSAP n'a jamais eu autant de postes en enseignement de remplis à la rentrée scolaire. Il précise également que les postes NSGEU sont les plus difficiles à combler, particulièrement en raison des salaires et du coût de la vie en Nouvelle-Écosse.

Les membres reçoivent le rapport du secteur des ressources humaines. Le rapport démontre, entre autres, les données de recrutement 2025-2026, les cessations d'emploi / départs 2025-2026 avec les raisons principales pour celles-ci, ainsi qu'un tableau comparatif du nombre de concours par année.

Les membres posent des questions en lien avec le recrutement de différents groupes d'employés. Ceci fut l'objet d'une discussion approfondie.

8. AFFAIRES DU CONSEIL

8.1. PROCÉDURE – CHOIX DES COMITÉS DU CONSEIL

Les membres reçoivent la procédure préconisée pour choisir les comités 2026-2028 du Conseil. Il est précisé que chaque membre doit siéger à des comités.

8.2. DÉLÉGUÉS – AGE FNCSF

La présidente rappelle que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) avait convoqué une Assemblée générale extraordinaire (AGE) le 16 septembre 2026. Le CSAP pouvait désigner trois délégués ayant droit de vote, lesquels devaient être désignés par le 3 septembre 2026.

Afin d'assurer une représentation complète du CSAP et considérant la contrainte de temps, la présidente avait proposé d'étendre le mandat des trois délégués du Conseil déjà nommés par le Conseil à l'AGA de la FNCSF en octobre 2026.

Les membres avaient la chance de signaler des questions ou inquiétudes à la présidente. N'en ayant pas reçu, les trois délégués du Conseil à l'AGA de la FNCSF ont alors également participé à titre de délégués à l'AGE de la FNCSF. Une motion rétroactive est nécessaire.

Résolution 325-02

Francine Clément-Fraser, appuyée par Katherine Howlett, propose d'étendre rétroactivement le mandat des trois délégués déjà nommés par résolution à l'AGA de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) d'octobre 2026, soit Diane Racette, Clermont Charland, et Clyde deViller, pour que ceux-ci représentent également le CSAP à titre de délégués à l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) de la FNCSF qui eu lieu le 16 septembre 2026 en format virtuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.3. DÉCLARATION OFFICIELLE : ÉCOLES EXCÉDENTAIRES
(École Joseph-Dugas et École Stella-Maris)

Conformément aux résolutions 238-03, 238-04, et 238-09 et à la suite de l'ouverture de la nouvelle École Baie-Sainte-Marie, les écoles Joseph-Dugas et Stella-Maris ont officiellement fermé leurs portes. Le Conseil doit alors déclarer l'École Joseph-Dugas et l'École Stella-Maris excédentaires.

Résolution 325-03

Philippe Haché, appuyé par Andrea Burke-Saulnier, propose que le Conseil scolaire acadien provincial déclare comme excédentaires l'ancienne École Joseph-Dugas et l'ancienne École Stella-Maris auprès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Katherine Howlett se déclare en conflit d'intérêts et se retire de la réunion pour les points 8.4 et 8.5 à l'ordre du jour. Elle n'est plus comptée pour combler le quorum.
Il y a quorum.

8.4. ENTENTE SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE : CSAP-CCGH (EMM)

Résolution 325-04

Blair Samson, appuyé par Jessica Hinton, propose que la présidence procède à la signature de l'entente entre le CSAP et le Conseil communautaire du Grand-Havre (CCGH) (École Mer et Monde).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.5. ENTENTE SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE : CSAP-AFV (ERDV)

Résolution 325-05

Blair Samson, appuyé par Philippe Haché, propose que la présidence procède à la signature de l'entente entre le CSAP et l'Association francophone de la Vallée (AFV) (École Rose-des-Vents).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Katherine Howlett retourne aux délibérations et sa présence est prise en compte dans le quorum.

9. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

9.1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le rapport est déposé.

Résolution 325-06

Clyde deViller, appuyé par Hélène Lavigne, propose d'envoyer une lettre à *Patrimoine acadien de la Nouvelle-Écosse* indiquant le désir du CSAP de collaborer avec eux et demandant des renseignements sur leur structure organisationnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport est déposé.

9.2.1. Objectifs 2026-2027 du directeur général

Le directeur général présente ses objectifs 2026-2027 qui découlent du plan opérationnel du plan stratégique 2024-2030 (voir Annexe I).

Résolution 325-07

Clyde deViller, appuyé par Francine Clément-Fraser, propose d'adopter les objectifs suivants 2026-2027 du directeur général :

+ Unicité du CSAP
+ Bien être
+ Construction identitaire
+ Leadership efficace
+ Pratiques efficaces fondées sur des données probantes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.2.2. Nouveau modèle du rapport lié au Code de conduite

Le directeur général présente la proposition du nouveau modèle du rapport lié au Code de conduite qui viendrait remplacer l'ancien rapport de suspension. Ce rapport serait déposé à des rencontres spécifiques afin de faciliter la comparaison d'une année à l'autre (par exemple : décembre, avril, et juin).

Les membres posent des questions et font des commentaires en lien avec les cas par école, les données quantitatives, et l'enregistrement de chaque cas par les écoles. Certains membres mentionnent le désir de voir ce rapport montrer les grandes tendances.

Blair Samson indique qu'il fera un avis de motion pour que ce rapport montre les cas par école.

Le directeur général fera un retour sur les notes prises et reviendra au Conseil avec une version différente.

9.2.3. Lettre du ministère sortie des résolutions en bloc

Le 18 août 2026, la présidente a reçu une lettre du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) portant sur les directives du MEDPE pour la préparation et l'évaluation des propositions de projets de construction scolaires.

Le directeur général explique que l'administration a, en fait, créé un comité d'infrastructure pour arriver à une approche différente au niveau du CSAP à la lumière du rapport *L'essor de la francophonie en Nouvelle-Écosse* et le rapport provenant de *l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques* (ICRML).

Plus d'information sera partagée au Conseil ultérieurement.

9.3. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le rapport est déposé.

9.3.1. Mise à jour – Budget 2026-2027

Les membres reçoivent une mise à jour du budget 2026-2027 qui avait été adopté conditionnellement à un financement additionnel (réunion 324). Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a demandé que le CSAP soumette des demandes ponctuelles en lien avec le financement additionnel en question.

9.3.2. Mise à jour – Financement petite enfance

Les membres reçoivent une mise à jour du financement de la petite enfance en lien avec les fonds différés pour Grandir en français que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance souhaite récupérer. Ce dossier est en évolution.

9.4. RAPPORT DU COMITÉ DES POLITIQUES

Le comité des politiques s'est réuni afin de revoir les politiques qui avaient été retirées du bloc et retournées aux avocats pour révision et recommandations.

Le comité propose l'adoption des politiques suivantes :

- Métapolitique
- Rôle des membres du Conseil élu
- Code d'éthique et de conduite des membres du Conseil élu
- Écoles saines
- Évaluation de la direction générale

Le comité poursuit ses travaux sur la politique linguistique.

Une correction est apportée à la politique sur le *Code d'éthique et de conduite des membres du Conseil élu* afin qu'elle soit conforme aux autres politiques adoptées du Conseil : ajout des mots « et francophone » aux endroits qui précisent, « …communauté acadienne et francophone ».

Résolution 325-08

Katherine Howlett, appuyée par Clermont Charland, propose que le Conseil adopte les politiques *Métapolitique*, *Rôle des membres du Conseil élu*, *Code d'éthique et de conduite des membres du Conseil élu*, *Écoles saines*, et *Évaluation de la direction générale*, telles que modifiées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Les membres font des commentaires et posent des questions qui portent sur les sujets suivants :

- Le club de lecture et le comité de gouvernance;
- Les boissons énergisantes dans les écoles;
- L'ouverture des nouvelles écoles : École Mer et Monde et École Baie Sainte-Marie;
- La promotion de l'École Wedgeport;
- La directive du ministère au sujet des cellulaires dans les écoles.

11. AVIS DE MOTION

11.1. INITIATIVE DE SENSIBILISATION PARLEMENTAIRE

Philippe Haché présente sa motion.
Jessica Hinton appuie la motion.

Les membres discutent la motion proposée. Un membre indique qu'il n'est pas d'accord avec la motion puisque ce qui est proposé est de quoi que la direction générale fait déjà; tandis que d'autres indiquent qu'il y a une valeur que ce soit une démarche intentionnelle et que le message vienne également des élus du CSAP.

Résolution 325-09

Considérant l'importance de sensibiliser les parlementaires fédéraux francophones et anglophones aux besoins particuliers de l'éducation en français en contexte minoritaire, notamment en ce qui concerne les infrastructures, et la vitalité linguistique;

Considérant que le rapport L'essor de la francophonie en Nouvelle-Écosse constitue un outil essentiel pour illustrer les besoins, les défis et les priorités du CSAP, et qu'il devrait être présenté dans le cadre de démarche de sensibilisation auprès des parlementaires;

Considérant que, lors de la campagne de sensibilisation organisée par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) au printemps 2026, plusieurs alliés ont exprimé leur volonté d'appuyer le CSAP dans l'organisation d'une initiative similaire;

Philippe Haché, appuyé par Jessica Hinton, propose que :

1. Le CSAP organise, durant l'année scolaire 2026-2027, une initiative de sensibilisation sur la colline du Parlement à Ottawa, visant à rencontrer :
   - les député.e.s et sénateur(trices) néo-écossais;
   - les membres de comités parlementaires pertinents, notamment le Comité permanent des langues officielles et le caucus des parlementaires acadiens.
2. Cette initiative mette de l'avant les besoins de l'éducation en français langue maternelle, en s'appuyant notamment sur :
   - le rapport L'essor de la francophonie en Nouvelle-Écosse;
   - les obligations et possibilités découlant du PLOE;
   - les programmes fédéraux d'investissement en infrastructure, incluant Canada Fort.
3. Le Conseil mandate une délégation composée de trois personnes, soit :
   - la direction générale;
   - la présidence du Conseil;
   - un.e troisième délégué.e désigné.e par le Conseil;

   et que les fonds associés à la participation de la présidence et du/de la délégué.e sortent du fonds de développement professionnel du Conseil.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

La présidente cède la présidence à la vice-présidente pour le point 11.2. à l'ordre du jour.

Jessica Hinton préside la réunion.

11.2. SUIVI DES DONNÉES DE RECENSEMENTS CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ AUX ÉCOLES DU CSAP

Diane Racette présente sa motion.
Clyde deViller appuie la motion.

Résolution 325-10

ATTENDU QUE les données recueillies dans le cadre du recensement canadien, notamment les questions portant sur la langue et la connaissance des langues officielles, permettent d'obtenir des renseignements pertinents sur le nombre d'enfants susceptibles d'être admissibles à l'instruction dans les écoles de la minorité francophone;

ATTENDU QUE ces données constituent un outil important pour le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) afin de mieux connaître sa population admissible, d'appuyer sa planification stratégique et de soutenir la croissance et le développement de son réseau scolaire;

ATTENDU QUE des analyses spécifiques réalisées à la suite du dernier recensement ont permis au CSAP d'obtenir une estimation plus précise du nombre d'enfants admissibles à fréquenter ses écoles;

ATTENDU QUE l'accès à une analyse actualisée et adaptée à la réalité démographique et territoriale du CSAP permettrait au Conseil de mieux suivre l'évolution de sa population admissible d'un recensement à l'autre;

Diane Racette, appuyée par Clyde deViller propose que :

+ le Conseil scolaire acadien provincial s'assure, à la suite de chaque recensement canadien ayant des données spécifiques à la langue parlée, de faire réaliser une analyse ou une étude spécifique à la réalité du CSAP visant notamment à estimer le nombre d'enfants admissibles à l'instruction en français langue première, à déterminer leur répartition géographique et, lorsque les données disponibles le permettent, à analyser leur évolution dans le temps;
+ les résultats de cette analyse soient présentés au Conseil afin de soutenir ses décisions en matière de planification, de développement et d'offre de services scolaires en français, et que ces résultats puissent être partagés avec les ministères appropriés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La vice-présidente redonne le fauteuil à la présidente.

Diane Racette préside la réunion.

12. COMITÉ À HUIS CLOS

Hélène Lavigne, appuyée par Blair Samson, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Renaud d'Entremont quitte la réunion durant la session du huis clos.

13. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

Philippe Haché, appuyé par Hélène Lavigne, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

La vice-présidente indique que le Conseil a reçu de l'information sur les cas confidentiels 2026-09, 2026-10, 2026-11, 2026-12, et 2026-13, ainsi que les cas personnels 2025-12P, 2026-07P, 2026-08P, 2026-09P, 2026-10P, et 2026-11P.

Il y a quatre recommandations du comité à huis clos.

Résolution 325-11

Hélène Lavigne, appuyée par Katherine Howlett, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas personnel 2026-10P.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution 325-12

Francine Clément-Fraser, appuyée par Philippe Haché, propose que le Conseil procède à la prolongation de quatre ans du contrat 2022-2027 avec Transco. L'année scolaire 2027-2028 signifie le premier terme de la prolongation de quatre ans.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

Résolution 325-13

Clyde deViller, appuyé par Blair Samson, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas confidentiel 2026-13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution 325-14

Philippe Haché, appuyé par Jessica Hinton, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas personnel 2026-11P.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière est prévue le 7 novembre 2026 à l'École Baie Sainte-Marie.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 40, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Francine Clément-Fraser propose de lever la séance.

_____ _____

Diane Racette, présidente Audrée-Maude Goud, secrétaire corporative

Objectifs du DG 2026-2027 +

Annexe I

Unicité du CSAP

- Réaffirmer le rôle constitutionnel et l'exclusivité du mandat du CSAP en renforçant les alliances stratégiques aux niveaux provincial et pancanadien, tout en consolidant la compréhension de la *Loi sur le CSAP* à l'échelle provinciale.
- Poursuivre la concertation stratégique au sein du Comité tripartite pour concrétiser les recommandations du rapport *L'essor de la francophonie en Nouvelle-Écosse* (infrastructures, transport, ressources et services en français).
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de rétention des élèves tout en travaillant activement avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour veiller à l'approbation de critères d'admission modernisés.
- Développer un cadre structuré visant à assurer le recrutement des élèves en Nouvelle Écosse.

Bien-être

- Effectuer une recension de la recherche afin d'identifier les meilleures pratiques en matière de prévention de l'intimidation, particulièrement celles qui sont pertinentes au contexte des écoles francophones en milieu minoritaire.
- Rédiger un cadre organisationnel de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, directement arrimé au *Guide du climat scolaire positif* et au *Code de conduite provincial*.
- Réaliser l'analyse des données probantes (recommandations en santé publique, impact sur l'attention, la gestion de l'anxiété, et le sommeil) concernant l'usage des dispositifs numériques chez les élèves de la M à la 12e année.
- Rédiger et diffuser un Cadre de référence sur le temps d'écran, établissant des balises claires pour un usage pédagogique équilibré à l'école et fournissant des repères de sensibilisation pour les familles.
- Déployer les comités de climat scolaire dans l'ensemble des écoles du CSAP et exploiter les données du sondage sur le bien-être.

Construction identitaire

- Poursuivre la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée de littératie dans l'enseignement de toutes les matières de la maternelle à la 12e année.
- Consolider le dépistage universel en littératie de la M à la 4e année (pilotage en 5 à 8), afin de cibler rapidement les interventions adaptées au parcours de chaque élève.
- Offrir un soutien accru en 3e année, cette année charnière où les élèves doivent passer d'apprendre à lire à lire pour apprendre.

Objectifs du DG 2026-2027 +

Construction identitaire - suite

- Outiller le personnel pour mieux comprendre et actualiser le mandat des écoles de langue française en contexte minoritaire, notamment par des interventions cohérentes auprès du personnel et des élèves et par le maintien et le renforcement des systèmes d'appui positif à la langue.
- Planifier l'intégration progressive des éléments culturels essentiels dans le parcours scolaire (GEF–12) et assurer le suivi de la mise en œuvre du parcours culturel dans les écoles.

Leadership efficace

- Poursuivre la mise en œuvre du plan quinquennal du déploiement du programme de Formation en enseignement efficace pour l'ensemble du personnel enseignant et de l'équipe de leadership.
- Déployer le Sondage 360° auprès des familles, des élèves et du personnel du CSAP afin de recueillir une rétroaction structurée et exploiter les données consolidées pour éclairer les décisions et les priorités du CSAP.
- Opérationnaliser les premières phases du programme de croissance du leadership afin d'assurer la relève administrative et pédagogique aux postes clés.
- Accompagner la réalisation des projets retenus dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Pratiques efficaces fondées sur des données probantes

- Consolider l'utilisation des tableaux de bord interactifs (données de littératie, évaluations provinciales, sondages sur le bien-être) et assurer l'accompagnement du personnel par le conseiller en gestion des données.
- Utiliser ces données croisées pour orienter les décisions au niveau systémique, ainsi que pour l'élaboration et le suivi des Plans de réussite des élèves (PRÉ).
- Réviser l'ensemble des directives administratives du CSAP.
- Poursuivre l'optimisation des processus de travail afin d'accroître l'efficience opérationnelle et de soutenir le bien-être du personnel en allégeant les charges administratives.
- Mise en œuvre de la Réponse à l'intervention (RàI) à l'échelle du CSAP afin d'assurer une continuité et une cohérence des services, des pratiques et des interventions auprès de tous les élèves.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2030

INNOVONS ENSEMBLE · Notre vision vers 2030

AXES

Bien-être

- Culture et climat inclusifs, accueillants et bienveillants
- Sentiment d'efficacité personnelle

Construction identitaire

- Enrichissement des espaces francophones
- Engagement citoyen et culturel envers les communautés acadiennes/francophones

Leadership efficace

- Leadership pédagogique axé sur la réussite
- Culture organisationnelle axée sur les résultats

Pratiques efficaces fondées sur des données probantes

- Pédagogie innovante et transformée
- Optimisation des services et des processus

VALEURS ORGANISATIONNELLES

Engagement • Inclusion • Innovation • Mentalité de croissance

MISSION

Le Conseil scolaire acadien provincial offre une éducation en français de première qualité, en tenant compte de son mandat culturel.

VISION

Les élèves du CSAP se distinguent par leurs compétences et leur engagement envers la langue française, la culture et les communautés acadiennes/francophones.

csap.ca/notre-vision-vers-2030

CSAP Conseil scolaire acadien provincial